

## **Commune mixte**

Une commune mixte est le résultat d'une fusion entre une commune municipale et une ou plusieurs communes bourgeoises<sup>1</sup> existant sur son territoire (voir art. 118 de la loi sur les communes).

---

<sup>1</sup> Les communes bourgeoises sont des bourgeoisies organisées sous forme de communes. Elles pourvoient au bien public dans la mesure de leurs moyens (voir art. 112, al. 1 LCo)